



# 2018

## une année riche ?

L'année 2018 vient à peine de commencer et il y a plusieurs annonces de rétribution qu'on ne sait plus ce qu'il en est... et ce qui sera distribué aux salariés. Il faut dire que CGI France est la filiale qui obtient les meilleurs résultats du Groupe et en plus c'est l'Entreprise du Secteur Numérique (ESN, ex SSII) qui obtient l'une des meilleures marges en France. A ce titre, nous devons tous nous féliciter de cela. Mais aura tu toi aussi droit à une part du gâteau ??

### AUGMENTATION

l'enveloppe d'augmentation est seulement de 2,2% pour les salariés et de 1,9% pour les gestionnaires et de 4% pour les jeunes de moins de 30 ans et 2 à 5 ans d'ancienneté  
c'est pas grand-chose distribué malgré les résultats de CGI et la reprise du marché  
(faut pas s'étonner que le turn-over est en ce moment à des taux très élevé).

tu as peut-être eu la chance d'avoir quelque chose sur ta paye de janvier...

### PLAN DE PARTICIPATION AUX PROFITS

c'est un dispositif du Groupe CGI disponible de la même manière dans tous les pays sauf la France...  
les BU redistribuant une enveloppe de PPP à ses salariés au bon vouloir des managers  
longtemps décrié par toutes les organisations syndicales, la formule a juste changé chez nous

dorénavant si votre BU dépasse ses objectifs financiers, elle bénéficie d'une enveloppe  
qu'elle distribue à qui elle veut en janvier... as tu eu droit à en avoir cette année ??

### PARTICIPATION LEGALE

il s'agit d'un dispositif encadré par la loi française pour toucher une partie des résultats de l'entreprise  
pour tous les salariés en fonction du temps travaillé sur l'année (éligible donc aussi à ceux partis de CGI)

**à ne pas confondre avec le PPP**

pour l'année 2017 (exercice du 1er octobre 2016 au 30 septembre 2017)  
le montant de participation distribué aux salariés est de 15 671 122 €  
(montant obtenu grâce aux bon résultats de CGI France en 2017)

là tu en as car tous les salariés sont concernés

il faut par contre choisir son versement sur la paye ou un fond du PEE  
sur l'Espace Consultations disponible sur CynerGI ou FRGateway  
**impérativement avant le vendredi 9 février 2018 heure limite 18h**

*toujours proposer, toujours négocier, savoir s'opposer*



## ⇒ Résultats à quel prix...

Les résultats de CGI France cette année sont très bon mais grâce aux économies faites sur le dos des salariés comme :

- Les faibles et lenteurs de remboursements des déplacements des salariés
- La carte Pass Restaurant Sodexo qui n'est pas acceptée partout (mais économie réalisée lors du changement de fournisseur qui était gratuit)
- La politique de variable qui n'est pas incitative
- La politique d'augmentation qui est non adaptée à une période de reprise
- Des économies de charges sociales importantes pour le SPP (les salaires sont chargés à 48% alors que les versements sur le PEE à 18%)
- Des titres restaurant les plus faibles parmi nos confrères (tant en valeur faciale qu'en part patronale)
- Une politique des téléphones mobiles très limitée
- Certes prise en charge de la prévoyance à 100% par CGI mais compensée par une réduction des charges patronales sur les mutuelles suite à l'augmentation de la prise en charge par les salariés

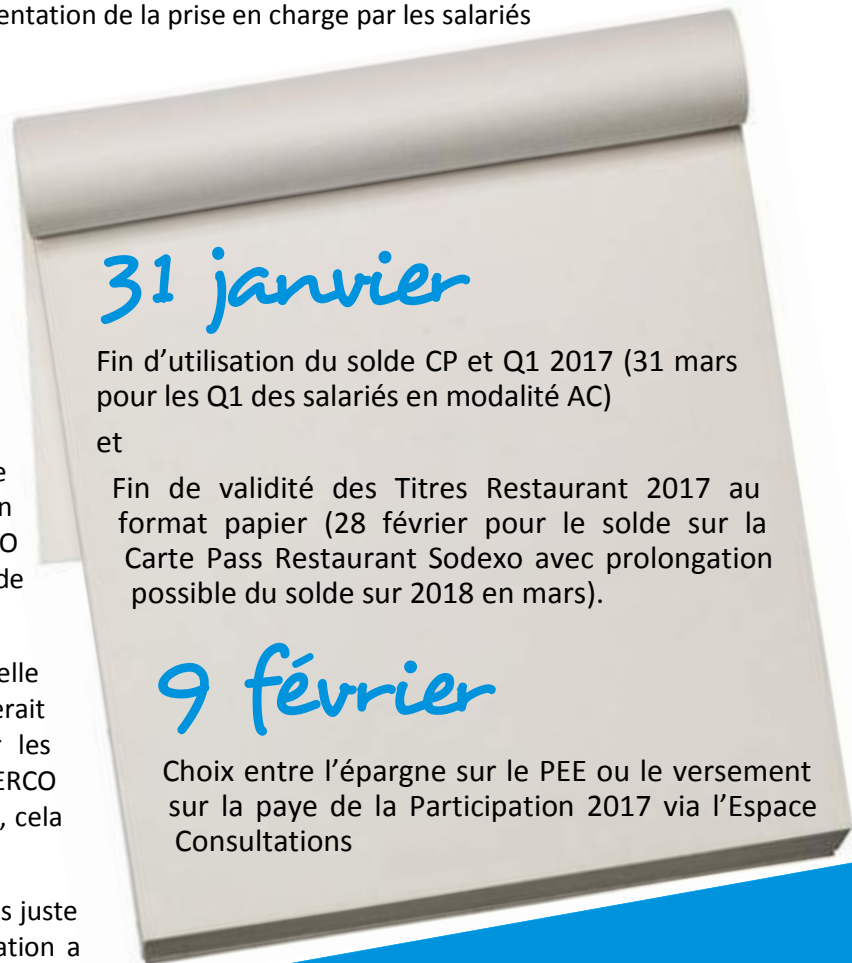
## ⇒ CET/PERCO...

En cette période de report de congés au-delà du 31 janvier pour les salariés ayant encore des jours, CGI France nous proposerait prochainement un Compte Epargne Temps (CET) couplé à un Plan d'Epargne pour la Retraite Collectif (PERCO).....

Enfin car nous le réclamions depuis plus de 10 ans !! Cela permettrait de ne plus perdre de jours de congés (pour rappel : 7000 jours perdus en 2015 par les salariés mais facturés aux clients, cela fait un gain supplémentaire pour CGI), prendre plus de congés plus tard, sans date limite, épargner sur ces jours qu'on pourrait monétiser en cas de besoin ou valoriser dans un plan de type PERCO (montant bloqué jusqu'au départ à la retraite sauf cas de déblocage anticipé), simplifier le process de report,...

Il s'agirait donc d'une belle avancée sociale.... oui mais elle est de petite taille car dans l'immédiat, car CGI proposerait de comptabiliser que 5 jours Q1 au maximum, pour les consommer ou se faire payer ou les épargner dans un PERCO dans un détail maximum de 8 mois (au lieu de fin janvier, cela serait fin septembre)...

Pour la CFTC, ce n'est pas un Compte Epargne Temps mais juste un outil de **REPORT**. Une prochaine réunion de négociation a lieu fin février et nous espérons que CGI améliorera sa proposition avec par exemple un abondement sur le PERCO.



# contactez-nous

Groupe & France :

Grand Île de France (BC, FS, E&U, CPGRM, TPS HR, ICE, Nord et FC) :

Patrick Renault ([patrick.renault@cgi.com](mailto:patrick.renault@cgi.com))

Michel Bancal ([michel.bancal@cgi.com](mailto:michel.bancal@cgi.com))

Nicolas Bruxelles ([nicolas.bruxelle@cgi.com](mailto:nicolas.bruxelle@cgi.com))

Christophe Cointe ([christophe.cointe@cgi.com](mailto:christophe.cointe@cgi.com))

Elena Tiganus ([elena.tiganus@cgi.com](mailto:elena.tiganus@cgi.com))

Raphaël Wicher ([raphael.wicher@cgi.com](mailto:raphael.wicher@cgi.com))

Michel Brossard ([michel.brossard@cgi.com](mailto:michel.brossard@cgi.com))

Patrick Renault ([patrick.renault@cgi.com](mailto:patrick.renault@cgi.com))

Catherine Cadet ([catherine.cadet@cgi.com](mailto:catherine.cadet@cgi.com))

Grand Est :

Grand Ouest :

FGDC :

@cftc\_cgi - [cftc@cgi.com](mailto:cftc@cgi.com) - [www.cftc.cgi.online.fr](http://www.cftc.cgi.online.fr)



le syndicat  
constructif

janvier 2018



### OBJECTIF

**toucher une partie des résultats de l'entreprise**

accord signé par les  
Organisations  
Syndicales en  
décembre 2007  
puis avenants en  
2009 et 2017

le montant de la participation est calculé selon  
une formule légale, qui tient compte du bénéfice fiscal,  
de la masse salariale, du capital de l'entreprise  
et de la valeur ajoutée de l'entreprise

sur la paye ou sur le PEE (Plan d'Épargne Entreprise)

### 6 fonds (FCPE) dans le PEE

(liste à risque croissant)

**Amundi 3 Mois ESR - A**

(ex CIC Monétaire)

**Amundi Label Harmonie - Solidaire ESR - F**

(ex CIC Obligatoire)

**Natixis Avenir Mixte Solidaire**

**Natixis Impact Actions Emploi Solidaire**

(ex SOREA Ethique)

**CGI Dynamique**

**CGI Fonds Actionnariat**

pas d'abondement par CGI  
sur la participation

les montants placés sur les fonds  
peuvent faire l'objet  
d'un transfert vers un autre  
fond du PEE à tout moment

gestion du PEE par  
Société Générale  
[www.esalia.com](http://www.esalia.com)

### participation depuis 2012

année	montant global	montant moyen	salariés
2012	9 764 029 €	925 €	10 551
2013	0 €	0 €	0
2014	3 558 425 €	329 €	10 817
2015	11 735 991 €	1 108 €	10 588
2016	9 633 922 €	889 €	10 833
2017	15 671 122 €	1 375 €	11 401

### décryptage

**perte de Logica en 2012**

(100 millions d'Euros)

**rachat de Logica par CGI en 2013**

coût de rachat supporté par la France  
(impacts sur 2013 et 2014)

**rachat d'Alcyane en 2016**

augmentation du capital de CGI France  
pour faire l'acquisition d'Alcyane